

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit Spray Nine® Grez-Off® Engine Degreaser

Autres moyens d'identification C12550

Usage recommandé Dégraissant

Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société ITW Permatex Canada

Adresse c/o ITW Global Brands Canada
2360 Bristol Circle, Suite 101
Oakville, ON L6H 6M5

Téléphone Pas disponible.

Courriel Pas disponible.

Numéro de téléphone d'urgence 1-877-504-9352

Fournisseur Voir ci-dessus

2. Identification des dangers

Dangers physiques Aérosols inflammables Catégorie 1

Gaz sous pression Gaz liquéfié

Dangers pour la santé Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1

Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Cancérogénicité Catégorie 1

Dangers environnementaux Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger

Aérosol extrêmement inflammable.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer le cancer.

Conseil de prudence

Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

Se laver soigneusement après manipulation.

Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Stockage	Protéger de lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C /122 °F. Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyle)		68603-42-9	1 - 5 *
Butane		106-97-8	7 - 13 *
d-Limonène		5989-27-5	1 - 5 *
Acide dodécylbénzénésulfonique		27176-87-0	0.1 - 1 *
Éthanol		64-17-5	7 - 13 *
2,2"-Iminodiéthanol		111-42-2	0.1 - 1 *
Monoéthanolamine		141-43-5	0.5 - 1.5 *
Métasilicate de sodium		6834-92-0	0.5 - 1.5 *

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition *CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Les symptômes peuvent être différés.
Informations générales	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Mousse antialcool. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Pas disponible.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. De nombreux gaz sont plus que l'air. Ils se répandent au niveau du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citerne). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter une exposition prolongée. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver soigneusement après manipulation. When handling, do not eat, drink or smoke.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
2,2"-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)	MPT	1 mg/m ³	Fraction inhalable et vapeur.
Butane (CAS 106-97-8)	LECT	1000 ppm	
Éthanol (CAS 64-17-5)	LECT	1000 ppm	
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT	6 ppm	
	MPT	3 ppm	

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
2,2"-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)	MPT	2 mg/m ³
Butane (CAS 106-97-8)	MPT	1000 ppm
Éthanol (CAS 64-17-5)	MPT	1880 mg/m ³ 1000 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT	15 mg/m3
	MPT	6 ppm 7.5 mg/m3 3 ppm
2,2"-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)	MPT	2 mg/m3
	LECT	750 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	MPT	600 ppm
	LECT	1000 ppm
Éthanol (CAS 64-17-5)	LECT	6 ppm
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT	3 ppm
	MPT	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
2,2"-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)	MPT	2 mg/m3
	LECT	750 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	MPT	600 ppm
	LECT	1000 ppm
Éthanol (CAS 64-17-5)	LECT	1000 ppm
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT	6 ppm
	MPT	3 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
2,2"-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)	MPT	1 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.
Butane (CAS 106-97-8)	LECT	1000 ppm	
Éthanol (CAS 64-17-5)	LECT	1000 ppm	
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT	6 ppm	
	MPT	3 ppm	

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
2,2"-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)	MPT	1 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.
Butane (CAS 106-97-8)	MPT	800 ppm	
Éthanol (CAS 64-17-5)	LECT	1000 ppm	
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT	6 ppm	
	MPT	3 ppm	

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
2,2"-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)	MPT	13 mg/m3
		3 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	MPT	1900 mg/m3
		800 ppm
Éthanol (CAS 64-17-5)	MPT	1880 mg/m3
		1000 ppm
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT	15 mg/m3
		6 ppm
2,2"-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)	MPT	7.5 mg/m3
		3 ppm

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition**Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

2,2"-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

2,2"-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

2,2"-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

2,2"-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

2,2"-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

2,2"-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)

Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

2,2"-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)

Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés S'assurer une ventilation adéquate.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau**Protection des mains**

En caoutchouc naturel ou butyle, nitrile ou néoprène. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre

Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques

Sans objet.

Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques**Aspect**

Liquide

État physique

Liquide.

Forme

Gaz liquéfié.

Couleur

Blanc

Odeur

Agrumes

Seuil de l'odeur

Pas disponible.

pH

Pas disponible.

Point de fusion et point de congélation

Pas disponible.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

98 °C (208.4 °F)

Point d'éclair

Pas disponible.

Vitesse d'évaporation

Pas disponible.

Inflammabilité (solides et gaz)

Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité**Limites d'inflammabilité - inférieure (%)**

Pas disponible.

Limites d'inflammabilité - supérieure (%)

Pas disponible.

Limite d'explosibilité - inférieure (%)

Pas disponible.

Limite d'explosibilité - supérieure (%)

Pas disponible.

Tension de vapeur

45 psig @ 21°C

Densité de vapeur

Pas disponible.

Densité relative

0.98

Solubilité

Solubilité (eau)	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Peut réagir avec les matières incompatibles.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Chaleur. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques**Renseignements sur les voies d'exposition probables**

Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Peau	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Yeux	Provoque de graves lésions des yeux.
Ingestion	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Peut provoquer une allergie cutanée.	
Composants	Espèces	Résultats d'épreuves

2,2"-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)

Aiguë			
<i>Cutané</i>			
DL50	Lapin	11.9 ml/kg, HSDB	
	Rat	8328 mg/kg, RTECS	
<i>Inhalation</i>			
CL50	Pas disponible		
<i>Orale</i>			
DL50	Rat	2500 mg/kg, ECHA	
		1820 mg/kg, ECHA	
		1600 mg/kg, ECHA	
		1100 mg/kg, ECHA	
		710 mg/kg, HSDB	

Acide dodécylbenzénésulfonique (CAS 27176-87-0)

Aiguë			
CL50	Pas disponible		
<i>Cutané</i>			
DL50	Pas disponible		
<i>Orale</i>			
DL50	Rat	890 mg/kg, HSDB	

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyle) (CAS 68603-42-9)		650 mg/kg, ECHA
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, E.P.A.
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, HSDB 12200 mg/kg, HSDB
Butane (CAS 106-97-8)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 800000 ppm, 10 minutes, ECHA 1442738 mg/m3, 10 minutes, ECHA 1354944 mg/m3, 10 minutes, ECHA 570000 ppm, 10 minutes, ECHA 276000 ppm, 4 heures, CCOHS 1443 mg/L, 10 minutes, ECHA 1355 mg/L, 10 minutes
	souris	539600 ppm, 120 minutes, ECHA 520400 ppm, 120 minutes, ECHA 1237 mg/L, 120 minutes 680 mg/L, 2 heures, HSDB 57 %, 120 minutes, ECHA 52 %, 120 minutes
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
d-Limonène (CAS 5989-27-5)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	5 g/kg, HSDB
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, ECHA 4400 mg/kg, Fisher Scientific 5600 - 6600 mg/kg, HSDB
	souris	
Éthanol (CAS 64-17-5)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 15800 mg/kg, SIDS initial assessment report
<i>Inhalation</i>		
CL50	chat	85.4 mg/L, 4.5 heures, ECHA 43.7 mg/L, 6 heures, ECHA
	Rat	> 115.9 mg/L, 4 heures, ECHA 31623 ppm, 4 heures, HMIRA 20000 ppm, 10 heures, HSDB 51.3 mg/L, 6 heures, ECHA

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
	souris	> 60000 ppm, 60 minutes, ECHA 79.4 mg/L, 134 minutes, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	chien	5.5 g/kg, HSDB
	cobaye	5600 mg/kg, HSDB
	Cochon	> 5000 mg/kg, ECHA
	Rat	1187 - 2769 mg/kg, ECHA 12400 mg/kg, ECHA 10470 mg/kg, ECHA 7800 ml/kg, ECHA
	Singe	6000 mg/kg
	souris	10500 ml/kg, ECHA 3450 mg/kg, SAX
Métasilicate de sodium (CAS 6834-92-0)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 2.1 mg/L, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	1189.6 - 1530 mg/kg, ECHA 1152 - 1349 mg/kg, ECHA 1280 mg/kg, Patty's Industrial Hygiene and Toxicology 1189.6 - 1530 mg/kg, ECHA 1152 - 1349 mg/kg, ECHA 994.7 - 1335.9 mg/kg
	souris	770 - 820 mg/kg, ECHA 666.7 - 1008.6 mg/kg, ECHA 2400 mg/kg, Patty's Industrial Hygiene and Toxicology 770 - 820 mg/kg, ECHA 666.7 - 1008.6 mg/kg, ECHA 661.5 - 896.3 mg/kg
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	2881 mg/kg, 24 heures, ECHA 2504 mg/kg, 24 heures 1018 mg/kg, HMIRA 1000 mg/kg, CCOHS 2.5 - 2.8 ml/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 1.3 mg/L, 6 heures, ECHA
	souris	1210 mg/m ³ , 4 heures, CCOHS 484 ppm, 4 heures, CCOHS 1.2 mg/L, 4 heures, CCOHS
<i>Orale</i>		
DL50	cobaye	620 mg/kg, HSDB, CCOHS
	Rat	1970 mg/kg, CCOHS

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
	souris	1720 mg/kg, CCOHS, SIGMA
		1515 mg/kg, ECHA
		1089 mg/kg, ECHA
		1.2 ml/kg, ECHA
		1.1 ml/kg, ECHA
		1475 mg/kg, CCOHS
		700 mg/kg, SAX, CCOHS
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'erythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant		
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	Irritant	
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée. D'après des rapports publiés, en cas de contact répété et prolongé, le 2-aminoéthanol peut causer des effets nocifs sur la foie et les reins. Ces effets ne sont pas observés chez les humains.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.	
Cancérogénicité	Susceptible de provoquer le cancer. Voir ci-dessous.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
2,2"-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité		
DIÉTHANOLAMINE, FRACTION INHALABLE ET VAPEURS (CAS 111-42-2)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
ÉTHANOL (CAS 64-17-5)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
2,2"-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)	Volume 77, Volume 101 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.	
Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyle) (CAS 68603-42-9)	Volume 101 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.	
d-Limonène (CAS 5989-27-5)	Volume 73 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Éthanol (CAS 64-17-5)	Volume 44, Volume 96, Volume 100E Volume 96, Volume 100E	
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.	
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.	
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.	

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. D'après des rapports publiés, en cas de contact répété et prolongé, le 2-aminoéthanol peut causer des effets nocifs sur la foie et les reins. Ces effets ne sont pas observés chez les humains.

Autres informations Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Voir ci-dessous		
Données écotoxicologiques	Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
2,2"-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)			
Algues	IC50	Algues	7.8 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	55 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	100 mg/L, 96 heures
Acide dodécylbenzénésulfonique (CAS 27176-87-0)			
Crustacés	CE50	Daphnia	5.88 mg/L, 48 heures
d-Limonène (CAS 5989-27-5)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	69.6 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	0.619 - 0.796 mg/L, 96 heures
Éthanol (CAS 64-17-5)			
Crustacés	CE50	Daphnia	11744.5 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	7.7 - 11.2 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	> 100 mg/L, 96 heures
Métasilicate de sodium (CAS 6834-92-0)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	0.28 - 0.57 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	1800 mg/L, 96 heures
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)			
Algues	IC50	Algues	15 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	65 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	114 - 196 mg/L, 96 heures
Persistante et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
Potentiel de bioaccumulation			
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.		
Mobilité générale	Pas disponible.		
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Généralités

Canada: Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affiché ci-dessous.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)**Requêtes fondamentales pour le transport:**

Numéro UN UN1950

Appellation réglementaire adéquate AÉROSOLS, inflammables

Classe de danger 2.1

Dispositions particulières 80, 107

TMD

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Substances de la LIS Challenge Canada : Matière répertoriée

Butane (CAS 106-97-8) Inscrit

COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification

Butane (CAS 106-97-8) 1 TONNES

d-Limonène (CAS 5989-27-5) 1 TONNES

Éthanol (CAS 64-17-5) 1 TONNES

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Situation SIMDUT

Contrôlé

Règlements internationaux**Inventaires**

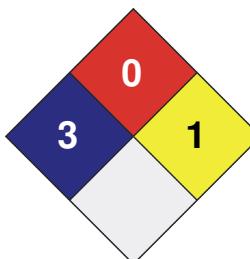
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	*	3
Inflammabilité	0	
Danger physique	1	
Protection individuelle	X	



Date de publication

22-Juin-2018

Date de la révision

22-Juin-2018

Version n°

01

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021